

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de visioconférence, le **lundi 13 décembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Marie-Claude Duval, conseillère, district No. 1
Monsieur Éric Lussier-Houle, conseiller, district No. 2
Monsieur Sébastien Robert, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Joanne Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Est absent :

Monsieur Richard Lecours, conseiller, district No. 5

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)

4.2 Déclaration de don, hospitalité ou autre avantage - Code d'éthique et de déontologie des élus

4.3 Dépôt des rapports d'audit de conformité - Commission municipale du Québec

5. AVIS DE MOTION

6. RÈGLEMENTS

6.1 Adoption du règlement No. 22.01 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

6.2 Adoption du règlement No. 22.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2022

7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités

8. ADMINISTRATION

8.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

8.2 Appui - Chaîne de télévision communautaire sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (CRTC-TV9)

8.3 Autorisation de signature - Projet de CPE - Cession de terrain en emphytéose

8.4 Mandat d'enquête - Firme Landry Solutions

9. FINANCES

9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de novembre 2021, des prélèvements automatiques et du compte-salaire

9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de novembre 2021

9.3 Résolution globale pour dons et représentations auprès d'organismes

9.4 Adoption de la quote-part 2022 - ARTM

9.5 Adoption de la quote-part 2022 - MRC de La Vallée-du-Richelieu

9.6 Révision - Programmation des travaux pour le programme TECQ 2019-2023

9.7 Demande de commandite - Gala Agristars 2022

9.8 Demande de don - Société canadienne de la sclérose en plaque

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

11.1 Décompte progressif No. 1 - Réfection du tarmac - Rue de l'Aéroport

11.2 Décompte progressif No. 2 - Chemin Trudeau

11.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration

12. HYGIÈNE

12.1 Renouvellement de contrat – Groupe Environnex (Laboratoire d'analyses S.M.)

13. PERMIS ET INSPECTION

13.1 Nominations – Membres du CCU

13.2 Demande de permis d'installation d'une enseigne assujettie au PIIA No.11.08 - 4500, chemin du Crépuscule (lot 6 245 529)

13.3 Demande de permis d'installation d'une enseigne sur poteau assujettie au PIIA No.11.08 - 4500, chemin du Crépuscule (lot 6 245 529)

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Éclairage de la patinoire du parc des Loisirs - Affectation du fonds de parcs

14.2 Nomination d'un représentant - Comité loisirs, culture et vie communautaire

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-12-006

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 17 décembre 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Lussier-Houle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20h07.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2021-12-007

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval

APPUYÉE DE : Monsieur Éric Lussier-Houle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-12-008

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

Le maire n'a aucune nouvelle information à communiquer aux citoyens.

4.2 - DÉCLARATION DE DON, HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Aucune déclaration à déposer par les membres du Conseil municipal relativement à un don, d'hospitalité ou un autre avantage reçu au cours de l'année 2021.

4.3 - DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Dans le cadre des deux missions d'audit de conformité effectués par la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023, les documents suivants sont déposés :

- Lettre de la Commission municipale du Québec datée du 23 novembre 2021
Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
- Rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec
Audit de conformité – Adoption du budget – Novembre 2021 (municipalités de moins de 100 000 habitants)
- Rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec
Audit de conformité - Adoption du programme triennal d'immobilisations – Novembre 2021 (municipalités de moins de 100 000 habitants)

Le Conseil prend acte.

5 - AVIS DE MOTION

6 - RÈGLEMENTS

2021-12-009

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 22.01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 22.01 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 22 novembre 2021 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été déposé le 22 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle

APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 22.01 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-010

6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 22.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 22.02 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 22 novembre 2021 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été déposé le 22 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Lussier-Houle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 22.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2022 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 8 septembre, 13 octobre et 18 novembre 2021
- Régie intermunicipale des service animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 octobre 2021
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 21 septembre et 27 octobre 2021
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 octobre 2021
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 octobre 2021
Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 3 novembre 2021
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Compte-rendu de la rencontre du comité du 17 novembre 2021

8 - ADMINISTRATION

8.1 - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Le Conseil prend acte.

2021-12-011

8.2 - APPUI - CHÂÎNE DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CRTC-TV9)

ATTENDU Qu'il serait indispensable que TVR9, le service télévisuel de la Vallée-du-Richelieu, puisse assurer un service de communication adapté répondant aux intérêts et aux besoins de toute la communauté du territoire, soit les 13 municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) ;

ATTENDU Que TVR9 doit devenir ce support auprès de la MRCVR en appui au développement régional, en offrant le service et l'accès à toutes les municipalités de la MRCVR ;

ATTENDU Que TVR9 développe, pour la communauté, du contenu télévisuel pour enrichir la qualité de vie des citoyen(ne)s du territoire de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU Qu'il est nécessaire d'avoir du contenu de qualité adapté aux différentes communautés canadiennes ;

ATTENDU Qu'il est difficile de développer des projets communs sans la collaboration des municipalités qui ne reçoivent pas le réseau TVR9 ;

ATTENDU Que cinq des treize municipalités de la MRCVR, soit Carignan, Chambly, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas desservies via la chaîne TVR9 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Madame Marie-Claude Duval

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer la demande de la MRCVR auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le télédiffuseur autonome TVR9 puisse être disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

De transmettre copie de la présente résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas et de Chambly, messieurs Simon Jolin-Barette et Jean-François Roberge, ainsi qu'au député fédéral de la circonscription de Beloeil-Chambly, monsieur Yves-François Blanchet.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-012

8.3 - AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET DE CPE - CESSION DE TERRAIN EN EMPHYTÉOSE

ATTENDU Que l'appel de projet du CPE Les Copains d'Abord a été accepté par le ministère en 2019 et qu'il est présentement en cours de réalisation ;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a acquis, en novembre 2014 pour les fins d'un CPE, le lot 5 774 305 situé sur la rue Fleurie à Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU Que la Municipalité a confirmé par la résolution No. 19.59 son intérêt à participer à la réalisation de l'installation en fournissant le terrain désigné plus haut par bail emphytéotique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Joanne Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'acte de cession en emphytéose concernant le lot 5 774 305 situé sur la rue Fleurie à Saint-Mathieu-de-Beloeil aux fins du projet d'installation du CPE Les Copains d'Abord.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-013

8.4 - MANDAT D'ENQUÊTE - FIRME LANDRY SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin
APPUYÉ DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De mandater la firme Landry Solutions pour procéder à une enquête externe. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-160-01-416.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2021-12-014

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 10137 à 10190 inclusivement, pour un montant de 1 186 267,47 \$, les prélèvements automatiques au montant de 13 670,73 \$ et le compte-salaires au montant de 63 398,54 \$.

ADOPTÉE

2021-12-015

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de novembre 2021 au montant de 293 410,23 \$.

ADOPTÉE

2021-12-016

9.3 - RÉOLUTION GLOBALE POUR DONNS ET REPRÉSENTATIONS AUPRÈS D'ORGANISMES

ATTENDU Que le Conseil municipal prévoit dans son budget une aide financière à verser à différents organismes ;

ATTENDU Que plusieurs versements auprès de mêmes organismes sont réguliers à chaque année ;

ATTENDU Que plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2021 ;

ATTENDU Qu'une liste à jour des demandes est présentée au Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le versement de dons selon la liste établie pour l'année 2022, et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme pour lequel un montant a été pré autorisé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-017

9.4 - ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2022 - ARTM

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la quote-part 2022 de l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM), pour un montant total de 114 031 \$. La dépense est applicable aux postes budgétaires 02-370-00-970.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-018

9.5 - ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2022 - MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, selon le tableau ci-après, le paiement de la quote-part 2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour un montant total de 567 322 \$ dont 518 230 \$ est payable en 4 versements égaux les 15 janvier 2022, 15 avril 2022, 15 juillet 2022 et 15 octobre 2022 :

Code budgétaire	Montant	Versement
02-130-00-951	69 939 \$	
02-690-01-951	2843 \$	
02-451-10-446	176 693 \$	
02-450-02-446	97 906 \$	
02-451-20-446	119 497 \$	
02-490-13-446	51 082 \$	
02-150-04-417	49 092 \$	
Total :	567 322,00 \$	Sur facturation, selon coût réel

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-019

9.6 - RÉVISION - PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU Que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU Que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée no. 2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux révisée no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-020

9.7 - DEMANDE DE COMMANDITE - GALA AGRISTARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil accepte de verser une commandite de 100 \$ pour le gala Agristars 2022 de la Fédération de l'UPA. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-01-349.

ADOPTÉE

2021-12-021

9.8 - DEMANDE DE DON - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte de verser un don de 100 \$ pour la Société canadienne de la sclérose en plaque. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-190-00-991.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2021-12-022

11.1 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 - RÉFECTION DU TARMAC - RUE DE L'AÉROPORT

ATTENDU Qu'un mandat a été octroyé aux Entreprises Michaudville Inc. par appel d'offres public ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval

APPUYÉE DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, l'acceptation du décompte progressif No. 1 selon le tableau des coûts déposés et exécutés par Les Entreprises Michaudville Inc., daté du 25 novembre 2021, pour les travaux de réfection du Tarmac situé sur la rue de l'Aéroport.

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 199 548,91 \$ excluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %. La dépense est applicable au fonds réservé 23-910-10-001, affecté au fonds réservés Aéroport.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-023

11.2 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 - CHEMIN TRUDEAU

ATTENDU Qu'une subvention PRIMEAU est associée au règlement No. 20.05 ;

ATTENDU Qu'un mandat a été octroyé aux Entreprises Michaudville Inc. par appel d'offres public ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, l'acceptation du décompte progressif No. 2, selon le tableau des coûts déposés par Shellex Groupe Conseil, daté du 24 novembre 2021, pour les travaux de réfection du chemin Trudeau exécutés par les Entreprises Michaudville Inc.

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 942 674,71 \$ excluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %. La dépense est applicable au règlement d'emprunt No. 20.05.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-024

11.3 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU Que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU Que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU Que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que soit approuvé les dépenses au montant de 60 774 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

2021-12-025

12.1 - RENOUELEMENT DE CONTRAT – GROUPE ENVIRONNEX (LABORATOIRE D'ANALYSES S.M.)

ATTENDU Que la Municipalité doit renouveler le contrat d'analyse des eaux usées ;

ATTENDU Que Groupe Environnex a présenté une offre de services pour l'année 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat d'analyse des eaux usées pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2022 au montant de 3390,50 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-414-02-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2021-12-026

13.1 - NOMINATIONS – MEMBRES DU CCU

ATTENDU Que les mandats au sein du CCU de madame Jocelyne Poirier, madame Nancy L'Écuyer et monsieur Bruno Philippe Dubé viennent à échéance le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU Que monsieur Sébastien Robert est maintenant conseiller désigné au sein du CCU ;

ATTENDU Qu'il y a quatre (4) postes à combler pour une période de deux (2) ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le mandat de madame Nancy L'Écuyer pour une période de deux ans, effective du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

De nommer madame Tania Hébert, madame Doris Parent et monsieur Yannick Gaudette à titre de membres du CCU pour une période de deux ans, effective du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-027

13.2 - DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AU PIIA NO.11.08 - 4500, CHEMIN DU CRÉPUSCULE (LOT 6 245 529)

ATTENDU Qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment principal situé au 4500, chemin du Crépuscule, local 107 (lot 6 245 529) a été adressée au Service de l'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU Que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA No. 11.08 ;

ATTENDU Que le projet consisterait à installer une (1) enseigne attachée au bâtiment principal existant pour l'entreprise RE/MAX ;

ATTENDU Que l'enseigne attachée au bâtiment aurait une superficie de 3,32 mètres carrés ;

ATTENDU Que la superficie de l'enseigne attachée au bâtiment projeté est conforme à l'article 1271 du règlement de zonage No.08.09, lequel prescrit une superficie maximale de 6,00 mètres carrés ;

ATTENDU La qualité de l'intégration architecturale de l'enseigne sur le bâtiment projeté ;

ATTENDU Que l'enseigne respecte les objectifs et critères du PIIA, et que la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux assurent une harmonisation avec le secteur environnant ;

ATTENDU Les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment assujettie au PIIA No.11.08 pour la propriété située au 4500, chemin du Crépuscule, local 107 (lot 6 245 529) pour l'entreprise RE/MAX.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-12-028

13.3 - DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU ASSUJETTIE AU PIIA NO.11.08 - 4500, CHEMIN DU CRÉPUSCULE (LOT 6 245 529)

ATTENDU Qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur poteau existant situé au 4500, chemin du Crépuscule (lot 6 245 529) a été adressée au Service de l'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU Que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA No. 11.08 ;

ATTENDU Que la structure (poteau) pour installer des enseignes est composée de quatorze (14) boîtiers (deux faces) permettant aux établissements opérant dans les locaux des bâtiments de s'afficher ;

ATTENDU Que le projet consisterait à installer une (1) enseigne sur poteau, dans l'un des boîtiers existants, pour l'entreprise RE/MAX ;

ATTENDU Que l'enseigne installée sur poteau aurait une superficie de 1,27 mètre carré ;

ATTENDU Que l'enseigne respecte les objectifs et critères du PIIA ;

ATTENDU Que la dimension, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux assurent une harmonisation avec le secteur environnant ;

ATTENDU Les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur poteau existant assujettie au PIIA No.11.08 pour la propriété située au 4500, chemin du Crépuscule (lot 6 245 529), pour l'entreprise RE/MAX.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

Madame Marie-Claude Duval, conseillère, se retire de la séance afin d'éviter une apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier.

2021-12-029

14.1 - ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE DU PARC DES LOISIRS - AFFECTION DU FONDS DE PARCS

ATTENDU Qu'il y a lieu d'installer un éclairage pour la patinoire permanente du parc des Loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'installation de l'éclairage pour la patinoire permanente du parc des Loisirs au montant de 33 640 \$, excluant les taxes, auprès de la compagnie CBC Électrique. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-700-00-999, affecté au fonds de parcs.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

Madame Marie-Claude Duval, conseillère, réintègre la séance.

2021-12-030

14.2 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le Conseil souhaite mettre de l'avant les loisirs, la culture et la vie communautaire;

ATTENDU que pour ce faire, il y a lieu de créer un comité des Loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que soit nommé Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, à titre de représentant désigné et Monsieur Sébastien Robert à titre de substitut, au Comité loisirs, culture et vie communautaire.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser leurs questions par écrit aux membres du Conseil municipal.

2021-12-031

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20h40.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Joanne Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 13 décembre 2021.

Joanne Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire